

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du six novembre deux mil quatorze

L'an deux mil quatorze, le six novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents : Mrs. et Mmes Claude SERVAIS – Jean-Paul COUDERT - Patricia FERREIRA Liliane SALSO- GROSSHENNY - Michel LANGLET - Patrick BAKUM - Jacques CARPENTIER – Marie- France DORÉ - Frédéric BUQUAND - Angélique SEARA - Kathy ORTEGA - Justine BOURDON - Nadia GARCIA - Jérôme DÉHU

Absents excusés :

Michaël FOUCHÉ a donné procuration à Jean-Paul COUDERT

Secrétaire de séance : M. Frédéric BUQUAND

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2014

Salle des fêtes : rénovation menuiseries

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de lancer les travaux consistant à la pose de menuiseries et de sas à la salle des fêtes afin de réduire les nuisances sonores. Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

- L'entreprise CHIC FERMETURES pour un montant de 21 840,00€HT
- L'entreprise LETOMBE pour un montant de 25 210,13€ HT
- L'entreprise VTM-MENUISERIE pour un montant de 24 667,00€HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier les travaux à l'Entreprise CHIC FERMETURE pour un montant de 21 840,00€ HT.

Travaux d'aménagement de la rue du Général de Gaulle

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Général de l'Oise a accordé la demande de subvention pour l'aménagement de la rue du Général de Gaulle. Ces travaux, situés du carrefour avec la rue du 4^{ème} Zouave jusqu'à la sortie du village en allant sur Carlepont, consistent à la réfection des trottoirs mais aussi un aménagement sécuritaire par la pose de 14 îlots de stationnement repartis deux par deux, les véhicules ne seront plus autorisés à stationner sur les trottoirs.

Des espaces avec des végétaux seront également créés sur une partie du trottoir. Monsieur le Maire précise que ce projet ne peut être modifié car il a été validé par le Conseil Général. Il précise également qu'il convient de lancer l'appel d'offre afin que les travaux puissent commencer vers le mois de mars 2015.

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est souhaitable de mener une réflexion globale sur le stationnement de manière à ce que l'ensemble des rues soit concerné comme cela est précisé dans le code de la route ! Le but recherché est encore et toujours de limiter la vitesse dans les traversées des rues de notre village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, charge M. le Maire de lancer la procédure d'appel d'offre.

Foncier : vente d'une parcelle de terrain au RPI

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la commune va devoir céder au RPI le terrain, d'une contenance de 7 242 m², situé rue du Général de Gaulle afin d'y construire la nouvelle école. Il rappelle que la commune avait fait l'acquisition de cette parcelle en effectuant des échanges de terrain boisé avec le groupement forestier de Tracy le Val. M. le Maire propose au membre de fixer le prix à 15€ le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de céder au RPI la parcelle de terrain pour un prix de 15€ le m².

Renégociation prêt

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de renégocier le prêt de 400 000 € effectué en 2010 auprès de la Banque Populaire pour une durée de 20 ans au taux de 4%.

Il reste actuellement 327 244,16€ à rembourser.

Trois établissements bancaires ont été consultés, la Banque Populaire et le Crédit Agricole n'ont pas souhaité faire d'offre. La Caisse d'Epargne nous a fait trois propositions :

1. Amortissement progressif
Taux : 2,80%
Gain : 35 579,38€
2. Amortissement linéaire
Taux : 2,78%
Gain 40 812,75€
3. Amortissement constant du capital
Taux 2,78%
Gain : 48 927,64€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de renégocier le prêt de la Banque Populaire et décide de retenir la proposition n°3.

Décision modificative au budget

Suite à la renégociation du prêt de la Banque Populaire, il convient de créer des lignes de trésorerie afin d'effectuer le remboursement auprès de cet organisme bancaire.

Compte	Opération	Libellé	Montant
1641	Dépense	Emprunt	+ 327 244,16€
1641	Recette	Emprunt	+327 244,16€

Indemnité du percepteur

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur l'indemnité de conseil, d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable allouée au comptable du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes. Cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder cette indemnité au taux de 100% à M. Alexandre DONZE, receveur municipal.

Convention fourrière pour véhicule

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de passer une convention avec la SARL D.A.C.L pour les services d'une fourrière automobile, afin de procéder à l'enlèvement des véhicules abandonnés en état d'épave ou en stationnement abusifs de plus de sept jours sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de passer cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

Retour sur travaux école

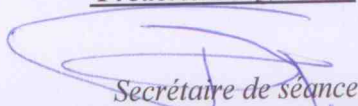
M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des devis ont été demandés à deux entreprises pour effectuer la pose d'un portail dans la cour de l'école. Il indique que l'entreprise FER'PLAY a également fait une proposition suite à la lecture du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal. Considérant le caractère urgent des travaux qui devaient être effectués pendant les vacances de la Toussaint, M. le Maire a décidé de les confier à l'entreprise FER'PLAY. La pose du portail a été faite dans les délais.

Questions diverses

Néant

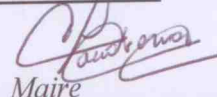
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Frédéric BUQUAND


Secrétaire de séance



Claude SERVAIS


Maire